



AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE
TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2009**

Rapport de gestion

AFRI-CAN MARINE MINERALS CORPORATION

Pour le deuxième trimestre terminé les 28 février 2009 et 29 février 2008

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de Gestion

INTRODUCTION

Le rapport de gestion (« MD&A ») qui suit devrait être lu de concert avec les états financiers **non vérifiés** intermédiaires d'Afri-Can, Société de Minéraux Marins («Afri-Can», «la Société», ou «AFA») pour la période terminée le 28 février 2009 et les états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 août 2008, de même qu'avec la déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière et les notes qui s'y rattachent. À moins d'indication contraire, les références à des montants en dollars correspondent à des dollars canadiens.

Ce rapport de gestion a été préparé en date du 24 avril 2009. Les états financiers intérimaires ont été préparés en date du 28 février 2009, sont non-vérifiés et **n'ont pas été revus par les vérificateurs de la Société.**

La Société divulgue régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse et d'états financiers sur le site SEDAR (www.sedar.com).

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Cette discussion de la direction sur les états financiers contient des «énoncés prospectifs», tels qu'identifiés dans les dépôts réguliers d'Afri-Can auprès des autorités réglementaires canadiennes, qui comprennent certains risques et incertitudes. Il n'y a aucune garantie que ces énoncés se révéleront exacts et les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient varier de façon importante et différer de ceux anticipés dans ces énoncés.

Les énoncés prospectifs sont sujets à une variété de risques, incertitudes et autres facteurs qui pourraient significativement différer des résultats ou événements actuels. Quand utilisés dans ce document, des mots tels que « pourrait », « planifier », « estimer », « intention », « pouvoir », « potentiel », « devoir » (doit) et expressions similaires sont des énoncés prospectifs. Même si Afri-Can croit que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés impliquent des risques et incertitudes et aucune assurance ne peut être donnée que les résultats actuels seront consistants avec ces énoncés prospectifs.

La Société prend engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs et informer les actionnaires si des circonstances, estimations ou opinions de la Direction doivent changer.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Au cours des dernières années, la nature fondamentale des activités d'Afri-Can n'a pas changé. En tant que société canadienne d'exploration et de développement inscrite à la Bourse de Croissance TSX, l'objectif premier de la Société est d'acquérir, d'explorer et développer des concessions de diamants marins et d'exploration minérale en Namibie, qui offrent la possibilité de développer des ressources de classe mondiale.

PROJETS D'EXPLORATION

On trouvera ci-après une brève description des propriétés dans lesquelles Afri-Can détient une participation.

BLOC J / CONCESSION WODUNA

Le 11 janvier 2006, la Société a conclu une entente avec **INTERNATIONAL MINING AND DREDGING HOLDING LTD.** («**IMDH**») dans le but de poursuivre les travaux d'échantillonnage sur la concession marine Bloc J en Namibie dans laquelle Afri-Can détient un intérêt de 70%.

Selon les termes de l'entente, Afri-Can louera le vaisseau et assumera la consommation d'essence à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. L'estimation de coût pour le programme complet est approximativement 2,5 millions \$ US. Afri-Can doit procéder à un paiement de 300 000 \$ US au moment de la mobilisation du vaisseau et payer la consommation d'essence à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. Après déduction des frais de mobilisation et de consommation d'essence, le solde payable à la fin du programme est estimé à 1,8 million \$ US et sera payable 30 jours après la fin du programme complet. Le paiement de ce solde est sujet à des options de paiements approuvées par les actionnaires d'Afri-Can le 23 février 2006, et ce, par un vote à 99,8% en faveur de l'entente. De ce fait, l'entente est en force.

La première phase de notre programme de délimitation de ressources sur le Bloc J fut complétée le 22 novembre 2006. Cette phase comprenait un levé géophysique de 854 lignes kilomètres et l'extraction par vibraforeuse de 38 échantillons. L'analyse et l'interprétation des résultats sont en cours et permettront la finalisation de la planification détaillée de la phase d'échantillonnage en vrac en 2008 qui consistera en l'extraction d'environ 319 larges échantillons de 10 mètres carrés chacun.

En plus du levé géophysique complété en novembre 2006, l'équipe technique de la Société a publié le 31 janvier 2007, un rapport NI 43-101 basé sur les travaux précédant le programme d'exploration débuté pendant l'année fiscale 2007. Ce rapport estimait un potentiel diamantifère préliminaire sur le Bloc J. Le 5 juillet 2007, un rapport de progression sur la Caractéristique 6 a démontré un accroissement de la superficie prospective de 57%. Le 27 septembre et le 20 novembre 2007, deux rapports de progression sur les Caractéristiques 8 et 17 ont respectivement confirmé l'augmentation de superficie de la zone prospective et validé le modèle pour le potentiel diamantifère.

Un rapport final synthétisant tous les rapports produits avant et durant la première phase du programme de délimitation de ressources conformément à la norme NI 43-101, a été complété durant le troisième trimestre de l'année fiscale 2008. Ce rapport permet à la Société et au contracteur de finaliser la cédule et la préparation du vaisseau pour la seconde phase du programme de délimitation de ressources.

Au cours de l'année 2008, la conversion du vaisseau «DP Trenchsetter» pour le «MV DP The Explorer», un vaisseau d'échantillonnage marin à la fine pointe de la technologie, a été beaucoup plus longue qu'originellement prévue. IMDH, propriétaire et opérateur du vaisseau, planifiait que la conversion au chantier naval JSML de Singapour, serait terminée à la fin mars 2008. La très importante demande pour la construction de plateforme marine et de réparation de vaisseaux ainsi que la pénurie d'équipements spécialisés utilisés pour les opérations de pétrole et gaz et minières en milieu marins, a créé des délais pour le départ du vaisseau du chantier naval JSML à Singapour.

L'arrivée du vaisseau à Cape Town en Afrique du Sud, originalement attendu aux environs du 5 janvier 2009, a été reportée au 16 mars 2009, suite au départ tardif du vaisseau de Singapour le 10 février 2009.

Le vaisseau demeurera à Cape Town pour approximativement 2 mois au cours desquels seront installés à bord l'outil d'échantillonnage, l'usine de récupération de minéraux et pour procéder à des tests d'échantillonnage et de récupération.

Le début de la seconde phase de notre programme de délimitation de ressources incluant l'échantillonnage en vrac est prévue pour le troisième trimestre de 2009 (il était originalement prévue que le programme commencerait durant le second trimestre) et le programme devrait s'étaler sur une période de 45 jours. Le but du programme complet est de délimiter des ressources diamantifères sur au moins deux caractéristiques du Bloc J, et ce, en conformité avec la norme NI 43-101.

De façon régulière, la direction de la Société, en collaboration avec l'équipe technique, revoit la justesse des hypothèses de travail en ce qui concerne la projection de coût maximum de 2,5 \$ US millions prévue pour accomplir la totalité du programme d'exploration prévue sur le Bloc J.

Puisque le programme prévu sur la concession du Bloc J est composé de deux phases distinctes, la Société aimerait rappeler à ses actionnaires qu'incluse dans la somme totale de 2,5 \$ US millions, une somme de 963 343 \$ US a soit déjà été payée ou est courue à la suite de la réalisation de la première phase du programme d'exploration complétée en 2006 (300 000 \$ US pour le paiement des coûts relatif à la Mobilisation et Démobilisation des vaisseaux, et 263 343 \$ US pour les coûts relatifs aux frais de carburant, de plus une somme de 400,000 \$ US est courue, car elle représente la meilleure estimation de la direction de la somme à être facturée par IMDH en vertu des termes du contrat, 30 jours après la finalité des travaux d'échantillonnage).

Le budget restant pour la seconde phase du programme est donc de 1,5 \$ US million, et cette somme est constituée en deux sections distinctes : le budget relatif à consommation de carburant, estimé à 350 000 US \$, somme qui devra être payée durant la durée du programme; et le solde de 1 150 000 \$ US qui représente les coûts relatifs à la location du vaisseau pour la durée du programme. Suite à une révision de différents modèles opérationnels, et en tenant compte des données économiques actuelles, la direction de la Société et son équipe technique sont de l'opinion que les projections des coûts du programme sont encore valides.

En tenant compte d'une certaine marge d'erreur, et en combinant les sommes dues et payable 30 jours après la fin du programme de 1 550 000 \$ US (400 000 \$ US et 1 150 000 \$ US); la Société maintient donc son énoncé en ce qui concerne la somme 1,8 \$ US million qui pourrait être due 30 jours après la fin du programme.

Veuillez-vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et de la note 15 des états financiers pour plus d'information sur les termes de l'entente.

Personne Qualifiée

M. Richard W. Foster ("SACNASP"), est la Personne Qualifiée désignée selon les termes de la norme 43-101 qui a responsable de l'information scientifique et technique qui est contenue dans cette section du document.

CONCESSION DE CUIVRE HAIB

Le 26 mai 2005, Afri-Can a annoncé qu'elle et Deep South Mining (PTY) Ltd. («Deep South») ont signé une entente d'option et de gestion avec Copper Resources Corporation («CRC») selon laquelle CRC acquiert l'option d'Afri-Can de gérer les programmes d'exploration et d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le gîte de cuivre Haib en Namibie.

Suite à cette transaction, Afri-Can n'a plus d'engagements financiers envers Deep South. Le 20 juin 2007, Deep South a informé la Société qu'elle considère que CRC s'est retirée de l'entente d'option.

Cette situation a offert à la Société l'opportunité d'entreprendre une révision stratégique de ses options relatives au potentiel de développement du projet Haib. L'objectif de la révision était d'identifier les options de la Société à la lumière des cours du cuivre plus élevés depuis la dernière révision du projet en 2005.

Le 2 juillet 2008, Afri-Can a annoncé qu'elle et Deep South Mining (PTY) Ltd. («Deep South») ont signé une entente d'option et de co-entreprise avec Teck Cominco Namibia Ltd. («Teck Cominco») selon laquelle Teck Cominco obtient l'option d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le projet de cuivre Haib en Namibie. Le projet comprend une licence exclusive de prospection («Propriété») détenue par Deep South. En conséquence de cette nouvelle entente d'option, Afri-Can met fin à l'entente d'option préalable avec Deep South en considération de certains paiements prévus par l'entente.

Selon les termes de l'entente, Teck Cominco aura l'option d'acquérir un intérêt indirect de 70% dans la Propriété en effectuant des dépenses d'exploration totalisant 2 millions US \$ et des paiements optionnels non cumulatifs à Deep South totalisant 700 000 US \$ sur une période de 4 ans. Au moment où Teck Cominco aura acquis son intérêt de 70%, Deep South aura l'option de convertir son intérêt de 30% en une Royauté des Revenus Bruts (NSR) de 2% payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can.; ou de financer le développement de son intérêt de 30%. Dans l'éventualité où Deep South ne financerait pas sa part des dépenses de développement et voyait sa participation diluée à moins de 20%, l'intérêt restant de Deep South sera alors transféré dans une Royauté des Profits Nets (NPI) de 12%, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can. Dans l'éventualité où Teck Cominco déciderait de transformer la Propriété en une production commerciale, Teck Cominco versera un boni de production de 1 million US \$, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can dans les 60 jours de la date de l'achèvement du projet minier.

L'entente a été approuvée par le Ministère des Mines et Énergies de la Namibie et est en vigueur depuis le 28 juillet 2008.

INFORMATION FINANCIÈRE SÉLECTIONNÉE

Le tableau suivant présente l'information financière choisie pour les six-mois terminés des années fiscales 2009, 2008, 2007, 2006 et 2005.

	FISCAL 2009	FISCAL 2008		FISCAL 2007		FISCAL 2006		FISCAL 2005
Pour les 6-mois finissant :	28/02/09	31/08/08	29/02/08	31/08/07	28/02/07	31/08/06	28/02/06	31/08/05
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration	493,627	701,380	641,592	999,642	551,206	564,433	667,296	452,365
Perte avant radiations	563,309	728,400	567,362	922,707	561,250	577,846	687,388	479,659
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Perte nette	563,309	728,400	567,362	922,707	561,250	577,846	687,388	6,291,079
Perte nette et perte nette diluée par action	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.08
Actif à court terme	241,332	391,827	1,235,773	1,923,044	479,943	687,679	39,453	345,862
Actif total	7,109,728	7,084,557	7,569,768	8,232,960	6,249,107	5,238,097	4,450,811	4,738,641
Passif à court terme	614,778	484,791	465,077	526,430	794,252	211,638	268,958	133,084
Sommes à payer aux administrateurs	418,050	368,985	390,357	458,038	539,201	513,980	493,696	356,042
Avoir des actionnaires	6,076,900	6,230,781	6,714,334	7,248,492	4,915,654	4,512,479	3,688,157	4,249,515

Discussion générale sur l'information financière sélectionnée

Depuis ses débuts, le plan d'affaires d'Afri-Can relatif à ses concessions marines est concentré en premier lieu sur l'accroissement du développement du Bloc J à un stade avancé, et par la suite développer les autres concessions.

Avant le programme d'exploration complété durant l'année fiscale 2007, et les analyses des résultats du programme d'exploration complété en 2008, les derniers programmes d'exploration marine d'importance conduits par la Société furent effectués au cours des exercices 2002 et 2003. Jusqu'à la fin de l'exercice 2004, la Société a complété des activités de planification d'exploration marine centrées sur la préparation d'un programme complet d'exploration couvrant la totalité des 41 km² identifiés comme ayant un potentiel diamantifère. Les travaux ont aussi inclus l'élaboration d'un plan de travail détaillé ainsi que la conception d'un outil d'échantillonnage

La plupart sinon la totalité des aspects positifs des programmes d'exploration marine de 2001 à 2003 de Afri-Can ont été assombris par les problèmes rencontrés par ses concurrents. Ces problèmes ont eu un impact sur le marché des capitaux pour l'ensemble des entreprises de l'industrie des diamants marins et ont retardé de deux ans dans la mise en œuvre de son programme d'exploration. Au cours de l'exercice se terminant le 31 août 2005 et jusqu'à la fin du premier trimestre de 2006, les activités sur les concessions de Afri-Can étaient des activités de maintenance. Durant cette période, la Société a concentré ses efforts à l'assainissement de son bilan, à la reprise des activités d'exploration marine en Namibie et le parachèvement du travail requis afin de signer une entente de partenariat avec un partenaire technique expérimenté.

Suite à la signature de l'entente avec IMDH et sa ratification par les actionnaires au deuxième trimestre de 2006, le Bloc J n'est plus en mode entretien et maintenance, mais une propriété en développement. Durant le deuxième semestre de l'année fiscale 2006, la Direction a ré-activé, avec le concours avec M. Dick Foster et l'équipe technique, la planification des programmes d'exploration déjà dressés.

Durant l'année fiscale 2007, soit en novembre 2006, la Société a complété la première phase de son programme d'exploration, soit un levé géophysique totalisant 854 lignes-kilomètres accompagné de l'extraction par vibraforeuse de 38 échantillons. De plus, l'équipe technique de M. Dick Foster a remis à jour tous les données et rapports des programmes d'exploration conduits précédemment au dernier programme de levé géophysique. Cette révision a été l'objet d'un rapport conforme à la norme NI 43-101, en date du 31 janvier 2007, qui a permis l'énonciation d'un potentiel diamantifère pour le Bloc J. De plus, le 5 juillet 2007, un rapport de progression sur la Caractéristique 6 a démontré un accroissement de la superficie prospective de 57%.

Durant l'année fiscale 2008, l'équipe technique de la Société a remis le 27 septembre, le 20 novembre 2007 et le 24 janvier 2008 trois rapports de progression sur chacune des Caractéristiques 8, 17 et 19 qui ont confirmé l'augmentation de superficie de la zone prospective et validé le modèle du potentiel diamantifère. Le 21 avril 2008, la Société a publié un nouveau rapport 43-101 et a révisé l'estimation du potentiel diamantifère sur le Bloc J en Namibie.

De plus, au cours de l'année 2008, Société a du subir les délais de la conversion du vaisseau "DP Trenchsetter" pour le "MV DP The Explorer", un vaisseau d'échantillonnage marin à la fine pointe de la technologie, laquelle a été beaucoup plus longue qu'originellement prévue. IMDH, propriétaire et opérateur du vaisseau, planifiait que la conversion au chantier naval JSML de Singapour, serait terminée à la fin mars 2008. La très importante demande pour la construction de plateforme marine et de réparation de vaisseau ainsi que la pénurie d'équipements spécialisés utilisés pour les opérations de pétrole et gaz et minières en milieu marin, a retardé le départ du vaisseau du chantier naval JSML de Singapour.

L'arrivée du vaisseau à Cape Town en Afrique du Sud, originellement attendu aux environs du 5 janvier 2009, a été reportée au 16 mars 2009, suite au départ tardif du vaisseau de Singapour le 10 février 2009. Le vaisseau demeurera à Cape Town pour approximativement 2 mois au cours desquels seront installés à bord l'outil d'échantillonnage, l'usine de récupération de minéraux et pour procéder à des tests d'échantillonnage et de récupération.

Tous les coûts directs reliés à la conversion du "MV DP The Explorer" sont à la charge de IMDH. La Société a encouru des dépenses générales et administratives d'approximativement 1 100 000 \$ pendant cette période de presque 11 mois. Quand il sera opérationnel, ce vaisseau sera un des rares vaisseaux d'échantillonnage marin de la classe de haute technologie disponible dans le monde. Sans l'entente de 2006 avec IMDH, la Société n'aurait pas accès à un vaisseau d'échantillonnage marin à la fine pointe de la technologie avec des conditions d'affrètement aussi avantageuses.

Performance globale

Les frais généraux et les pertes nettes au courant de la période de six mois terminée le 28 février 2009 ont été de l'ordre de 493 627 \$ et 563 309 \$ respectivement alors que la moyenne des frais généraux et les pertes nettes pour les huit dernières périodes équivalentes étaient 633 942 \$ et 1 362 417 \$.

Les facteurs suivants ont une forte influence sur les coûts d'opérations: 1) Durant la période avant l'arrivée du bateau à, la Société a mis de l'avant des stratégies de réduction de coûts en relation aux

dépenses qui sont effectivement sous le contrôle de la direction; 2) Les charges relatives aux émissions d'options représentent une part importante de nos frais généraux d'administration (s.v.p. vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et de la note 8 des états financiers); et 3) Les frais inhérents aux exigences réglementaires touchant la gouvernance, les frais de vérification, les rapports financiers et les coûts des assemblées annuelles sont hors du contrôle de la direction et leurs tendance à augmenter au fil des ans ne semble pas ralentir.

Au cours de la période de six mois terminée le 28 février 2009, la Société a encouru des dépenses d'exploration de 178 786 \$ pour le projet Bloc J et aucun en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib contre 144 785 \$ en dépenses d'exploration pour le projet Bloc J et 50 639 \$ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib pour la période correspondante de l'année dernière.

Durant la période de six mois terminée le 28 février 2009, la Société a encouru une diminution de ses pertes nettes de 4 053 \$ (ou 1 %), (563 309 \$ contre 567 362 \$), les frais généraux ont diminué de 147 965 \$ (ou 23 %) (493 627 \$ contre 641 592 \$) alors que les autres coûts ont augmenté de 143 312 \$ (ou 149 %) (69 627 \$ contre -74 230 \$).

La diminution des frais généraux de 147 965 \$ (ou 23 %) par rapport à la période correspondante l'an dernier est attribuable aux efforts de contrôle de coûts mis de l'avant par la direction. Le seul compte ayant vu une augmentation des sommes dépensé versus la même période l'année dernière est le compte des frais de relations publiques, + 16 193 (71 693 \$ versus 55 500 \$). Les réductions les plus importants ont affectées les comptes suivant: frais de voyage 47 971 \$ (11 997 \$ versus 59 968 \$); frais de divulgation d'information aux actionnaires 42 325 \$ (22 063 \$ versus 64 388 \$); et honoraires professionnels 40 029 \$ (156 266 \$ contre 196 295 \$).

Le 69 682 \$ en autres dépenses de la Société se compose principalement d'une perte sur change de 80 751 \$, partiellement atténué par d'autres revenus de 10 201 \$, et de revenus d'intérêt de 868 \$.

La perte sur change de la Société résulte principalement du fait qu'un passif financier constitué de frais courus est libellé en dollars US (US \$ 400,000). D'autres actifs et passifs de la Société sont aussi libellés en dollars namubiens et en dollars US, mais leurs influence sur l'importance de la perte au le gain sur taux de change est marginal. La perte sur change de 80 751 \$ pour l'exercice représente principalement une perte de change non réalisée par la Société suite à l'évaluation en dollars canadien du frais courus.

Est inclus, dans les termes gouvernant l'entente entre Afri-Can et IMDH, le principe que les coûts de la première phase du programme terminée le 22 novembre 2006, n'ont pas été, et ne seront pas facturés avant 30 jours après la terminaison de la seconde phase du programme d'échantillonnage, présentement prévue pour être complété durant le troisième trimestre de 2009. Il résulte de cette situation que, depuis 2006, les résultats opérationnels et le niveau des passifs de la Société sont assujettis aux fluctuations de dollars canadiens versus le dollar américain à la suite de la comptabilisation du frais courus de US \$ 400,000.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente l'information financière sélectionnée pour les huit derniers trimestres.

Trimestre finissant :	FISCAL 2009		FISCAL 2008				FISCAL 2007	
	28/02/09	31/11/08	31/08/08	30/05/08	29/02/08	30/11/07	31/08/07	30/05/07
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration	229,474	264,153	307,794	393,586	308,988	332,604	424,621	575,021
Perte avant radiations et rémunération à base d'actions	234,201	329,108	200,978	297,826	291,784	315,414	472,823	218,989
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Perte nette	234,201	329,108	340,972	387,428	291,784	275,578	405,932	516,775
Perte nette et perte nette diluée par action	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Actif à court terme	241,332	152,505	391,827	909,705	1,235,773	1,521,540	1,923,044	556,498
Actif total	7,109,728	6,901,077	7,084,557	7,396,087	7,569,768	7,906,372	8,232,960	6,473,376
Passif à court terme	614,778	578,946	484,791	430,827	465,077	468,670	526,430	966,208
Montant dû aux administrateurs	418,050	381,408	368,985	393,507	390,357	431,584	458,038	560,383
Avoir des actionnaires	6,076,900	5,940,723	6,230,781	6,571,753	6,714,334	7,006,118	7,248,492	4,946,785

Discussion sur l'information financière trimestrielle sélectionnée

Pour le trimestre terminé le 28 février 2009, les frais généraux d'administration et les pertes avant radiations et frais relatifs aux émissions d'options se chiffrent à 229 474 \$ et 234 201 \$ respectivement, tandis qu'au cours des huit derniers trimestres, leur moyenne s'établissait respectivement à 354 529 \$ et 295 140 \$.

Les facteurs suivants ont une forte influence sur les coûts d'opérations: 1) Durant 2006 et 2007, la Société a augmenté ses activités opérationnelles et de marketing générant une augmentation des dépenses de déplacement, de rémunération, de relations publiques et des frais de divulgation d'information aux actionnaires, depuis 2008, la société a maintenue son niveau d'activité opérationnelles tout en recherchant comment réduire nos coûts opérationnelles; 2) Les charges relatives aux émissions d'options représentent une part importante des frais généraux d'administration (s.v.p. vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et de la note 8 des états financiers); et 3) Les frais inhérents aux demandes réglementaires touchant la gouvernance, les frais de vérification, les rapports financiers et les coûts des assemblées annuelles n'ont cessé d'augmenter au fil des ans.

En tenant compte de ce qui précède, la moyenne 295 000 \$ par trimestre en frais généraux d'administration moins la rémunération à base d'action et la tendance à la baisse de coûts d'opérations observé permettent à la direction d'émettre l'hypothèse que la Société pourrait avoir besoin entre 225 000 \$ et 265 000 \$ pour assurer l'exploitation de la Société durant un trimestre. De ce montant, 100 000 \$ représente les salaires, honoraires et avantages sociaux payables aux membres de la direction de même qu'aux honoraires professionnels payables à deux administrateurs de la Société (voir la rubrique «Opérations entre apparentés» pour plus de détails).

Performance trimestrielle globale

Au cours du second trimestre, la Société a encouru des dépenses d'exploration de 128 384 \$ pour le projet Bloc J et 0 \$ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib, contre 79 520 \$ en dépenses d'exploration marine et 40 085 \$ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib pour la période correspondante l'année dernière.

Durant le second trimestre de l'année fiscal 2009, la Société a encouru une diminution de ses pertes nettes de 57,583 \$ (ou 19 %), (234 201 \$ contre 308 988 \$), alors que les frais généraux ont diminué de 79 514 \$ (ou 26 %) (229 474 \$ contre 308 988 \$).

La diminution des frais généraux de 79 514 \$ (ou 26 %) par rapport à la période correspondante l'an dernier est attribuable aux efforts de contrôle de coûts mis de l'avant par la direction. Le seul compte ayant vu une augmentation des sommes dépensé versus la même période l'année dernière est le compte des frais de relations publiques, + 5 009 (38 372 \$ versus 33 363 \$). Les réductions les plus importants ont affectées les comptes suivant: frais de voyage 19 598 \$ (10 402 \$ versus 30 000 \$); frais de divulgation d'information aux actionnaires 25 592 \$ (14 368 \$ versus 39 960 \$); et honoraires professionnels 25 337 \$ (51 533 \$ contre 76 870 \$).

Le 4 727 \$ en autres dépenses de la Société se compose d'une perte sur change de 8 719 \$, d'autres revenus de 3 953 \$, et de revenus d'intérêt de 39 \$.

La perte sur change de la Société résulte du fait que certains des actifs monétaire de la Société sont libellés en dollars namubiens et en dollars US alors qu'un passif financier constitué des frais courus est libellé en dollars US. La perte sur change de 8 719 \$, pour l'exercice représente une perte de change réalisée et potentiel de la Société dans le cours normal de ses opérations.

Ressources financières

Au 28 février 2009, le fonds de roulement de la Société était déficitaire de 373 446 \$ (versus un déficit de 426 441 au 30 novembre 2008 et un déficit de 92 964 \$ au 31 août 2008).

Les actifs à court terme de la Société au 28 février 2009 comprennent les éléments suivants : trésorerie, 128 351 \$ (67 823 \$ au 30 novembre 2008, 300 398 \$ au 31 août 2008); sommes à recevoir, 46 089 \$ (48 832 \$ au 30 novembre 2008, 51 313 \$ au 31 août 2008) et dépenses payées d'avance, 66 892 \$ (35 850 \$ au 30 novembre 2008, 40 116 \$ au 31 août 2008).

Les passifs à court terme au 28 février 2009 atteignaient 614,778 \$ (578 946 \$ au 30 novembre 2008, 484 791 \$ au 31 août 2008). Ce passif à court terme comprend les éléments suivants : des comptes généraux à payer de 110 778 \$ (82 866 \$ au 30 novembre 2008, 58 991 \$ au 31 août 2008), et des frais courus à payer de 496 080 \$ (496 080 \$ au 30 novembre 2008, 425 800 \$ au 31 août 2008).

La somme a payé de la Société de 504 000 \$ au 28 février 2009 (496 080 \$ au 30 novembre 2008, 425 800 \$ au 31 août 2008) représente la valeur équivalente en dollar canadien des charges reliées au programme d'exploration complété le 22 novembre 2006 par IMDH. En conformité avec les Principes Comptables Canadiens Généralement Acceptés, cette somme à payer représente la valeur en dollars Canadien de la meilleure estimation de la Direction de la somme à être facturés (US 400 000 \$) en vertu du tarif journalier location de navire en dollars Américain avec IMDH.

Le paiement de toutes futures factures de IMDH sont sujet aux termes de l'entente entre les parties, elles ne seront facturés que 30 jours après la complétion du programme complet, présentement prévue pour être complété durant le troisième trimestre de 2009.

Puisque la principale raison de la fluctuation des besoins en fond de roulement de la Société est la réévaluation trimestrielle de la somme à payer US \$ 400,000 à IMDH, la tableau suivant représente les effets sur la somme payable à IMDH de différente scénario de taux de change :

Table #1: Étude de sensibilité de la somme à payer de US \$ 400,000

Fx Rate:	0.90	1.00	1.10	1.25	1.35
US \$ 400,000					
Somme à payer	\$ 360,000	\$ 400,000	\$ 440,000	\$ 500,000	\$ 540,000

Comme les paiements des factures éventuelles de IMDH sont assujetties à l'entente intervenue entre la Société et IMDH, et qu'en conséquence aucun paiement ne devient payable dans le prochain trimestre, et que, toujours selon l'entente, il est probable que les paiements de telles factures ne nécessiteront pas l'emploi des ressources financières de la Société, la direction considère ces paiements éventuels comme des frais courus dans sa planification de ses nécessités financières.

S'appuyant sur cette prémisses, en date du 28 février 2009, le fond de roulement de la Société, net des frais courus, est de 130 552 \$ (par rapport à fonds de roulement de 69 339 \$, net des frais courus, en date du 30 novembre 2008, et de 332 836 \$ en date du 31 aout 2008.)

Au cours du deuxième trimestre, la Société a été en mesure de consolider sa position de trésorerie au moyen de la conclusion d'un placement privé de 254 500 \$, le 30 janvier 2009. De plus, la Société a fermé un autre placement privé, le 16 mars 2009, lequel placement a débuté durant le présent trimestre, et ce, pour un montant additionnel de 200 000 \$. Ainsi, en date du 16 mars 2009, le fond de roulement net des frais courus de la Société est approximativement de 265 000 \$.

Situation de trésorerie

Durant la période terminée le 28 février 2009, les besoins en fonds de roulement d'AFRI-CAN se sont chiffrés aux environs de 150 000 \$. Les besoins de fonds de roulement d'AFRI-CAN pour l'exercice 2008 se chiffraient aux environs de 200 000 \$ par trimestre, mais suite aux efforts de contrôle des coûts mis en place, le direction est de l'opinion que pour le reste de l'exercice 2009, les besoins de fonds de roulement d'AFRI-CAN devraient se chiffrer entre 125 000 \$ et 175 000 \$ par trimestre. Ce montant ne comprend pas les salaires payables aux membres de la direction ni les honoraires devant être versés à d'autres initiés de la Société, puisque, comme dans le passé, ses paiements pourraient être accrue ou réduit si la situation financière de la Société le demandait (voir la rubrique «Opérations entre apparentés» pour plus de détails).

Durant la période terminée le 28 février 2009, la Société a investi 178 786 \$ pour financer ses activités d'explorations marine. La Société envisage que les fonds requis en 2009 pour financer ses activités d'explorations marine (sans tenir compte de l'entente avec IMDH) devraient être sensiblement 90 000 \$ par trimestre. À la suite de l'entente d'option avec Teck Cominco sur le projet Haib, la Société ne prévoit pas que des investissements en capitaux seront nécessaires au développement de son projet de métaux de base.

En tenant compte de tout cela, le fonds requis, par trimestre, pour maintenir les opérations de la Société oscillent au alentour de \$ 215,000 et \$ 265,000.

Tant et aussi longtemps que la Société sera au stade d'exploration et développement, la Société ne générera pas de liquidité par ses opérations. La capacité de la Société de satisfaire à ses obligations courantes et de poursuivre son développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction d'obtenir les fonds suffisants dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions.

Depuis la conclusion de l'entente avec IMDH, la Société a été en mesure de lever tous les fonds requis pour l'avancement du projet et à payer les dépenses courantes en découlant. Une des causes probables de la difficulté pour la Société de compléter des placements privés pendant le délai de 11 mois requis pour l'arrivée du vaisseau à Cape Town était effectivement que, pendant cette période, les investisseurs désiraient une certitude plus grande quant à l'arrivée du bateau sur le site de la concession.

Maintenant que le vaisseau est à Cape Town, et en conséquence, son temps d'arrivée sur la concession étant plus connu et que l'éventuelle reprise des travaux sur la concession du Bloc J se rapproche, il apparaît clairement à la direction qu'il existe un intérêt renouvelé pour le financement de la Société par les investisseurs. Partant de ce renouveau d'intérêt, la direction est d'avis, en présumant la non-survenance d'événements négatifs sur le marché, quela Société sera aisément en mesure de compléter les placements et financements nécessaires qui lui permettront de rencontrer les liquidités nécessaires pour la Société, et ce, pour les 12 prochains mois.

En conclusion, les États Financiers ne reflètent pas les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires si la Société était dans l'impossibilité de sécuriser les injections de fonds permettant la continuation de ces activités. Les investisseurs sont avisés qui si tels changements étaient requis, ces ajustements pourraient être matériels.

Engagements financiers

La Société n'a pas d'engagements financiers en investissement de capitaux pour le prochain exercice.

Projet terrestre:

À la suite de la signature d'une entente d'option pour le projet de cuivre Haib en Namibie entre la Société, Deep South et Teck Cominco le 2 juillet 2008 et son approbation subséquente par le Ministère des Mines et Énergies de la Namibie le 28 juillet 2008; La Société n'a aucune obligation financière reliée au projet de cuivre Haib et ce pour les deux prochaines années ou jusqu'à ce que Teck Cominco est engage des dépenses d'exploration totalisant 2 millions \$ US.

Projet marin:

Les termes gouvernant l'entente entre Afri-Can et IMDH, incluant différentes options de paiements, et une clause permettant l'annulation, par Afri-Can, du contrat moyennant le paiement d'une pénalité de 250 000 \$ US ont été ratifiés par les actionnaires lors de l'assemblée Générale Annuelle tenue le 23 février 2006. (pour de plus amples détails, se référer à la note 14 des États Financiers, intitulée Engagements).

Il est important de mentionner, que les coûts complets de la conversion du vaisseau “MV DP The Explorer” en un vaisseau dédié à l’échantillonnage marin sont à la seule charge d’IMDH, le propriétaire et opérateur du vaisseau. Quand il sera opérationnel sur la concession d’Afri-Can, le Bloc J en Namibie, le vaisseau “MV DP The Explorer”, sous contrat pour la conduite d’un programme d’échantillonnage ayant pour but de délimiter des ressources diamantifères, le taux quotidien ne sera pas influencé par les délais encourus par IMDH lors de la conversion du vaisseau à Singapour.

En vertu des termes de l’entente avec IMDH, les engagements financiers de la société relatifs au Bloc J pour les périodes couvertes par le rapport de gestion sont :

- Aucune obligation minimum de paiement à IMDH durant l’année fiscale 2008;
- Aucune obligation minimum de paiement à IMDH durant l’année fiscale 2009, mais la Société sera responsable de la consommation de carburant du vaisseau et ce à la fin de chaque mois d’utilisation. La dépense en carburant pour le programme de délimitation des ressources est estimée à approximativement 350 000 US \$.

À la fin du programme de délimitation des ressources, présentement prévue pour avoir lieu durant le troisième trimestre de 2009, la balance due à IMDH est estimée à approximativement 1,8 million US \$. Le montant exact dû à IMDH par la Société sera établi au plus tard 30 jours après la terminaison du programme d’échantillonnage, soit à la date où IMDH devra informer la Société du choix de son option de paiement

La somme estimée de 1,8 million \$ US est composé des éléments suivants : des frais courus de 400 000 US \$, somme qui représente la meilleure estimation de la direction de la somme à être facturée par IMDH pour la première phase des travaux accomplie en 2006. La balance restante de 1 400 000 US \$ est composé d’une somme de 1 150 000 US \$, qui représente la meilleure estimation de la direction pour ce qui concerne le coût de location du vaisseau pour compléter la seconde phase du programme d’exploration et une réserve de 250 000 US \$ pour les imprévus.

Puisque toutes les obligations financières avec IMDH de la Société sont en dollars américains, la présente étude de sensibilité représente les effets de différents scénarios de taux de change sur les sommes potentiellement payables à IMDH.

Table #2 (a): Étude de sensibilité pour le frais courus de US \$ 400,000 et le coût de location du vaisseau de US \$ 1,150,000.

Fx Rate:	0.90	1.00	1.10	1.25	1.35
US \$ 400,000 Frais Courus	\$ 360,000	\$ 400,000	\$ 440,000	\$ 500,000	\$ 540,000
US \$ 1,150,000 coût du programme	\$ 1,035,000	\$ 1,150,000	\$ 1,265,000	\$ 1,437,500	\$ 1,552,500

Table #2 (b): Étude de sensibilité pour la réserve de US \$ 250,000 et pour US \$ 1,800,000, représentant le coût total estimé du programme.

Fx Rate:	0.90	1.00	1.10	1.25	1.35
US \$ 250,000 Réserve	\$ 225,000	\$ 250,000	\$ 275,000	\$ 312,500	\$ 337,500
US \$ 1,800,000 Coût Total	\$ 1,620,000	\$ 1,800,000	\$ 1,980,000	\$ 2,250,000	\$ 2,430,000

Tel que déjà stipulé, le paiement de toutes factures à IMDH est sujet aux termes de l'entente entre les parties et en vertu des termes de l'entente, il existe une probabilité que le paiement de factures n'entraîne pas de déboursés affectant les ressources financières de la Société. (pour plus amples détails, voir la note 14 des États Financiers, intitulée Engagements).

De plus, basé sur des événements historiques, il est possible que des diamants soient récupérés pendant la phase d'échantillonnage en vrac du programme d'exploration. La vente de ces diamants, qui seront la propriété exclusive de la Société, pourrait générer certains revenus pour couvrir partiellement les coûts du programme d'échantillonnage.

Puisque la Société a déjà payé tous les frais payables avant le début du programme et puisque la majorité des paiements du programme d'échantillonnage ne deviendront dus qu'après la fin du programme, la Société compte financer ses programmes d'exploration par des fonds recueillis soit par des placements privés, des exercices de bon de souscriptions et/ou options, soit par des partenariats stratégiques.

Cette éventualité a été un des motifs pour la prolongation et le changement de prix d'exercice de 14 582 775 bons de souscription en janvier 2009 puisque ceci donnait à la Corporation un accès potentiellement à une source de liquidité lorsque la valeur des actions de la Société sera supérieur à 0,15 \$ l'action.

Modifications aux conventions comptables incluant leur adoption initiale (Année fiscale 2008)

- Le 1er septembre 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la société a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de PCGR publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par la société. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la société.
- Le 1er septembre 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la société a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 1530, « Résultat étendu », 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et 3251, « Capitaux propres », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

- Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que la société réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé comme ajustement du solde des bénéfices non répartis à l'ouverture de l'exercice d'adoption ou comme ajustement du solde d'ouverture d'un poste distinct du cumul des autres éléments du résultat étendu, le cas échéant. Les états financiers des exercices antérieurs ne sont pas retraités.
- Le chapitre 1530 traite des normes d'information et de la présentation du résultat étendu. Le chapitre 3251 traite des normes de présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de l'exercice. En vertu des dispositions transitoires de ces chapitres, les états financiers des exercices antérieurs de la société ne sont pas retraités.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de la société, qui étaient antérieurement comptabilisés au coût:

- L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction.
- Les sommes à recevoir sont classées comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses.
- Les comptes à payer, frais courus et les dus aux administrateurs sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond au montant comptabilisé initialement.

Ces modifications n'ont eu aucun effet sur les états financiers au 31 août 2008.

Modifications aux conventions comptables incluant leur adoption initiale (Année fiscale 2008)

- Le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », établit des normes relatives à l'information à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré afin de permettre aux utilisateurs de ces états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital.
- Le chapitre 3862, « Instruments financiers - information à fournir », décrit l'information à fournir par les entités relativement à l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et la performance financière de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et la façon dont l'entité gère ces risques. Le chapitre 3863, « Instruments financiers - présentation », établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Ces chapitres complètent les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers énoncé dans le chapitre 3855, « Instruments financiers - Évaluation et comptabilisation » et le chapitre 3865 « Couvertures ». Ils viennent remplacer les normes de présentation du chapitre 3861, « Instruments financiers - Information à fournir et présentation ».

- Le chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers » exige de la direction qu'elle évalue la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter.

Ces nouvelles normes comptables couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de la société

Principales estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux Principes Comptables Généralement Reconnus au Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influencent les montants des éléments d'actif et de passif déclarés, les montants reliés de revenus et de dépenses, la valeur de réalisation des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

La note 3, afférente aux états financiers consolidés annuels pour l'exercice le 31 août 2008 et 2007, fournit un résumé détaillé de toutes les principales conventions comptables de la Société et des estimations comptables qui en sont tirées.

Les conventions suivantes sont considérées comme étant les principales conventions comptables car elles font appel à l'utilisation d'importantes estimations comptables :

1) Conversion de devises étrangères :

Les éléments d'actif et de passif monétaires de la Société canadienne et de la filiale de la Société considérée comme un établissement étranger intégré sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les éléments de l'état des résultats sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant l'exercice à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux historique. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion sont imputés aux résultats de l'exercice.

2) Régime d'options d'achat d'actions :

Le 1 septembre 2002, la Société a adopté prospectivement les nouvelles normes pour les paiements à base d'actions (Chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA, «Rémunérations et autres paiements à base d'actions»). Ce chapitre définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux rémunérations à base d'actions versées à des salariés ou à des non-salariés. En vertu de ces nouvelles normes, tous les paiements à base d'actions effectués à des salariés et à des non-salariés doivent être systématiquement constatés dans les états financiers de la Société. Ces normes établissent une méthode de constatation basée sur la juste valeur et encouragent les sociétés à adopter cette méthode de constatation pour leurs régimes de rémunération des employés à base d'actions. La Société utilise le modèle d'évaluation des options Black-Scholes en vue d'établir la valeur estimative des options attribuées. Le coût est constaté en tant qu'augmentation des charges salariales, des frais reportés ou des honoraires de même qu'à titre d'augmentation du surplus d'apport. Toute contrepartie versée par des salariés lors de l'exercice de ces options d'achat d'actions est portée au crédit du capital actions.

3) Gîtes miniers et frais d'exploration et de développement reportés :

Les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement de gîtes miniers sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. S'il y a lieu, les revenus accessoires générés au cours de la période d'exploration et développement seront comptabilisés en diminution des coûts comptabilisés. Si des réserves de minerai économiquement profitables sont développées, les coûts capitalisés des gîtes miniers concernés sont virés aux immobilisations à titre d'actifs miniers et amortis selon la méthode des unités de production.

S'il est établi que les coûts capitalisés d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété ou si le projet est abandonné ou subit des retards importants, celui-ci est dévalué à sa valeur de réalisation nette.

Le recouvrement des montants indiqués au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement rentables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les titres miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les gîtes miniers et les frais d'exploration et de développement reportés ne représentant pas nécessairement la valeur présente ou future.

Radiation des frais d'exploration reportés

Conformément à sa politique, Afri-Can procède à l'examen de la valeur comptable de ses gîtes miniers et des dépenses connexes au cours du quatrième trimestre de chaque exercice ou lorsque des événements ou des circonstances particulières indiquent que la valeur aux livres de ces biens miniers peut dépasser leur valeur résiduelle. Une moins-value est comptabilisée lorsque la valeur aux livres de tels biens n'est pas recouvrable et dépasse leur juste valeur. Afin de pouvoir procéder à un tel examen, la direction se doit de poser d'importantes hypothèses, lesquelles sont assujetties à divers risques et incertitudes qui pourraient par la suite influencer sur la possibilité prévue de recouvrement de la valeur aux livres des gîtes miniers et dépenses afférentes.

Instrument financier

Les instruments financiers utilisés par la société sont constitués de l'encaisse, des sommes à recevoir, des comptes à payer, des frais courus et les dus aux administrateurs. L'encaisse, les sommes à recevoir et les comptes à payer sont les instruments financiers utilisés pour financier le fonds de roulement et les opérations corporatives de la société.

Au 28 février 2009, les liquidités de la Société en dollars canadien et US étaient déposées dans un compte à intérêts auprès de la Banque HSBC du Canada, alors que les liquidités en dollars namibien, N 97 769 \$ (CAD 8 124 \$), étaient déposées dans un compte à intérêt avec la First National Bank of Namibia.

L'encaisse est classée comme un actif financier détenu à des fins de transaction. Les sommes à recevoir sont classées comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement aux montants comptabilisés initialement moins toute provision pour créances douteuses. Les comptes à payer, frais courus et les dus aux administrateurs sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond au montant comptabilisé initialement.

La Société mène ses activités à l'échelle internationale et s'expose donc aux fluctuations de change monétaire. La Société n'a présentement pas recours à des instruments financiers pour limiter son exposition à ces fluctuations de change monétaire.

Information sur les actions en circulation

Durant la période, la Société a complété un placements privés de 254 500 \$ résultant à l'émission de 3 181 250 nouvelle actions, 1 590 625 bons de souscription et 11 250 bons de courtier. Aussi, avant la fin de la période la société était en processus de fermer un autre placement privé de 200 000 \$, 117 850 \$ avait reçu avant la fin de la période. Aussi, 300 000 actions émises en contrepartie du paiement d'une facture d'honoraire professionnel, aucune options ont été exercé et aucun bon de souscription n'a été exercé.

Au 28 février 2009 Afri-Can comptait 151 344 519 (146 367 644 au 31 août 2008) actions émises et en circulation avec une valeur d'émission de 37 325 852 \$ (ou de 0,25 \$ par action de valeur d'émission), 16 426 683 bons de souscription (14 884 808 au 31 août 2008) et 7 535 746 options (7 735 746 au 31 août 2008) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 175 306 948.

Au 24 avril 2009 Afri-Can comptait 152 371 394 (146 367 644 au 31 août 2008) actions émises et en circulation avec une valeur d'émission de 37 325 852 \$ (ou de 0,25 \$ par action de valeur d'émission), 14 824 808 bons de souscription (14 884 808 au 31 août 2008) et 7 535 746 options (7 735 746 au 31 août 2008) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 177 583 077.

Capital actions

Le capital actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions, dont 152 371 394 étaient en circulation à la date des présentes.

Opérations entre apparentés

La prestation de services juridiques et de services de secrétariat auprès de la Société est assurée par un des administrateurs d'Afri-Can. Pour l'exercice terminé, un montant de 33 957 \$ (26 100 \$ en 2008) d'honoraires juridiques a été comptabilisé en tant qu'honoraires professionnels dans les états consolidés des résultats et du déficit et un montant de 0 \$ (0 \$ en 2008) a été comptabilisé en tant que frais d'émission de capital actions pour ce qui concerne des services juridiques et aux services de secrétariat rendus.

Des frais administratifs pour un montant de 65 000 \$ (64 980 \$ en 2008) ont été comptabilisés au poste des salaires, avantages sociaux et honoraires de gestion. Ces frais d'administration ont été facturés par une société contrôlée par un dirigeant et administrateur.

Durant la période, 10 201 \$ de dépenses (17 932 \$ en 2008) ont été récupérés d'une compagnie dirigée par des administrateurs de la société.

Au cours de la période, un montant de 37 500 \$ (37 500 \$ en 2008) en honoraires au Président du conseil, a été comptabilisé en tant qu'honoraires versés à un administrateur dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

De plus, un montant de 11 500 \$ (0 \$ en 2008) en jetons de présence a été comptabilisé en tant qu'honoraires versés à un administrateur dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

Les opérations sont menées dans le cours normal des activités de la Société et sont établies en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties visées.

Les montants dus aux administrateurs ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités précises de remboursement, mais les montants dues aux administrateurs ne sont pas remboursable avant 12 mois de la date de la signature des états financiers de la Société.

Le total de 418 050 \$ dû aux administrateurs (368 985 \$ au 31 août 2008) au 28 février 2009, se compose de salaires impayés et d'autres frais payables à deux membres de la direction qui sont également des administrateurs et à un autre administrateur de la Société.

Rapport de la direction sur le contrôle interne de l'information financière

Relativement aux ordonnances de dispense émises en novembre 2007 par chacune des autorités en valeurs mobilières à travers du Canada, le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Société doivent produire une «Attestation de base relative à l'émetteur émergent» relativement à l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires y compris les Rapports de gestion.

En comparaison avec le certificat intitulé «Annexe 52-109A2 Attestation des documents annuels et intérimaires», l'«Attestation de base relative à l'émetteur émergent» comprend un «Avis au lecteur» qui déclare que le Chef de la direction et le Chef de la direction financière ne font aucune déclaration concernant l'établissement et le maintien de contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF), au sens du Règlement 52-109.

FACTEURS DE RISQUE

La Société dépend fortement sur l'expertise technique et des affaires de son équipe technique et de sa direction et il y est peu probable que cette dépendance diminue dans le court terme.

Tous les gîtes miniers de la Société détenus en co-entreprise n'en sont qu'au stade d'exploration et n'ont pas de gisements économiques de minéraux connus. Des investissements importants sont nécessaires pour mener à terme les programmes d'exploration et de développement de réserves. En l'absence de flux de trésorerie généré par une exploitation minière, la Société dépend des marchés de capitaux pour financer ses activités d'exploration et de développement. Les conditions de marché et autres événements imprévisibles pourraient avoir un impact sur la capacité de la Société à lever les fonds requis à son développement.

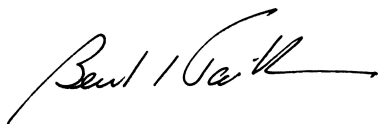
Bien que la découverte de diamants puisse offrir un rendement substantiel, peu de propriétés d'exploration évolueront ultimement en une exploitation minière. Des dépenses importantes sont requises pour identifier, confirmer des réserves et construire des infrastructures minières. Il est impossible de confirmer si les programmes d'exploration courants de la Société vont ultimement résulter en une exploitation minière profitable.

Un certain nombre de facteurs détermine la viabilité économique d'un gîte diamantifère. Ceci inclut la taille du gîte, la quantité, la qualité et taille unitaire moyenne en carat des diamants; la proximité du gîte d'infrastructure existante, l'estimation des coûts de développement et des coûts d'opération; les coûts de

financement et les flux monétaires du projet; les prix estimés et le marché du diamant et la nature compétitive de l'industrie. D'autres facteurs clés tel que règles gouvernementales incluant celles reliées aux taxes, royautés, utilisation de territoires, l'environnement et l'impact socio-économiques sur les communautés affectées, ont une influence importante.

De plus, même si la Société a pris toutes les mesures pour vérifier qu'elle détient des titres en bonne et due forme pour ses gîtes minéraux, il n'y a pas de garantie que les titres de la Société ne soient sujets à des ententes préalables non enregistrées ou à des entraves réglementaires. La conséquence de ces risques ne peut être mesurée avec précision. Toutefois, une combinaison de certains de ces risques peut avoir un impact sur le développement d'un gîte et peut réduire ou lui enlever sa viabilité économique.

La Société a l'intention de poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés, à la condition que les capitaux soient disponibles, et ce, à des conditions acceptables et en fonction de résultats d'exploration et de faisabilité favorables à de telles activités. La Société entend se financer à même ses ressources financières existantes ou par émission d'actions ou de titres connexes. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation de financements additionnels.



Bernard J. Tourillon MBA,
Vice-président exécutif et Chef des services financiers

Montréal, le 24 avril 2009

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers consolidés non-vérifiés d'Afri-Can, Société de minéraux marins, et de toute l'information contenue dans le présent rapport incombe à la direction. Les états financiers consolidés non-vérifiés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent, le cas échéant, les meilleurs jugements et estimations de la direction. La direction a examiné l'information financière présentée dans le présent rapport et s'est assurée qu'elle concordait avec celle des états financiers consolidés non-vérifiés.

La direction maintient un système de contrôles internes qui lui fournit l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés de toute perte ou d'un usage non autorisé et que l'information financière est fiable et disponible en temps opportun.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information, d'examiner et d'approuver les états financiers consolidés non-vérifiés. Le conseil assume ces responsabilités principalement par l'entremise de son comité de vérification.

Le comité de vérification est nommé par le conseil d'administration et deux de ses trois membres sont des administrateurs externes. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction ainsi que les vérificateurs afin d'examiner les questions relatives aux contrôles internes, aux résultats de la vérification, aux conventions comptables et aux sujets connexes. Sur recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration approuve les états financiers consolidés non-vérifiés.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés non-vérifiés de la société pour le deuxième trimestre terminé le 28 février 2009 sur les recommandations du comité de vérification.

(s) Pierre Léveillé

Pierre Léveillé
Président et chef de la direction
financière

(s) Bernard J. Tourillon

Bernard J. Tourillon, MBA
V.-p. exécutif et chef de la direction

Montréal, Canada

Le 24 avril 2009

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

États financiers consolidés non-vérifiés

Pour le deuxième trimestre terminé le 28 février 2009

États financiers

Bilans consolidés	1
État consolidé non-vérifié des frais d'exploration et de développement reportés	2
État consolidé non-vérifié des résultats et résultat étendu	3
État consolidé non-vérifié du déficit	4
État consolidé non-vérifié des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 24

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Bilans consolidés

Aux 28 février 2009 et 31 août 2008

	28 fév. 2009	31 août 2008
	non-vérifié	vérifié
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	128 351	300 398
Sommes à recevoir (note 4)	46 089	51 313
Frais payés d'avance	66 892	40 116
	241 332	391 827
Immobilisations (note 5)	12 050	15 170
Gîtes miniers (note 6)	978 621	978 621
Frais d'exploration et de développement reportés (note 7)	5 877 725	5 698 939
	7 109 728	7 084 557
Passif		
Passif à court terme :		
Comptes à payer	110 778	58 991
Frais courus	504 000	425 800
	614 778	484 791
Sommes à payer à des administrateurs (note 8)	418 050	368 985
	1 032 828	853 776
Capitaux propres		
Capital-actions, options et bons de souscription (note 9)	37 217 152	36 944 206
Surplus d'apport (note 9)	1 931 572	1 643 210
Déficit	(33 071 824)	(32 356 635)
	6 076 900	6 230 781
	7 109 728	7 084 557

Statuts, nature des activités et hypothèse de la continuité d'exploitation (note 1)

Engagements (note 15)

Événement subséquent (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

(s) Pierre Léveillé _____, Pierre Léveillé, administrateur

(s) Marcel Drapeau _____, Marcel Drapeau, administrateur

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé non-vérifié des frais d'exploration et de développement reportés

	Trimestre finissant février		Six-mois finissant février	
	2009	2008	2009	2008
	\$	\$	\$	\$
Frais d'exploration et de développement :				
Projets marins:				
Gestion de projet	47 909	23 740	64 358	39 083
Géologue	68 019	54 115	107 626	84 792
Compensation à base d'actions	4 809	-	4 809	16 164
Frais de déplacement	647	1 665	1 993	4 746
Projet terrestre de métaux primaires (Haib):				
Géologue	-	21 048	-	30 802
Frais de laboratoires	-	17 881	-	18 681
Autres	-	1 156	-	1 156
Augmentation durant l'exercice	121 384	119 605	178 786	195 424
Solde au début	5 756 341	5 215 826	5 698 939	5 140 007
Solde à la fin	5 877 725	5 335 431	5 877 725	5 335 431

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé non-vérifié des résultats et résultat étendu

	Trimestre finissant février		Six-mois finissant février	
	2009 \$	2008 \$	2009 \$	2008 \$
Frais généraux et administratifs:				
Frais de déplacement	10 402	30 000	11 997	59 968
Honoraires professionnels	51 533	76 870	156 266	196 295
Salaires, charges sociales et honoraires de gestion	83 418	86 520	172 366	176 186
Rémunération à base d'actions relatifs à des salaires, charges sociales et honoraires de gestion	-	-	-	17 790
Frais de bureau	27 415	38 373	51 526	62 962
Information aux actionnaires et droits d'inscription	14 368	39 960	22 063	64 388
Relations publiques	38 372	33 363	71 693	55 500
Intérêts	30	1 014	30	2 677
Frais bancaires	2 378	1 985	4 566	4 020
Amortissement des immobilisations	1 560	903	3 120	1 806
	229 474	308 988	493 627	641 592
Autres:				
Perte (gain) de change	8 719	(531)	80 751	(31 224)
Revenus nets de placements	(39)	(9 073)	(868)	(25 074)
Frais administratifs recouvrés (note 14)	(3 953)	(7 600)	(10 201)	(17 932)
	4 727	(17 204)	69 082	(74 230)
Perte nette et résultat étendu	234 201	291 784	563 309	567 362
Perte nette par action, de base et diluée	(0,00)	(0,00)	(0,00)	(0,00)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	148 519 826	145 558 390	148 519 876	145 558 390

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé non-vérifié du déficit

	Trimestre finissant février		Six-mois finissant février	
	2009	2008	2009	2008
	\$	\$	\$	\$
Déficit au début	32 685 743	31 216 925	32 356 635	30 941 347
Perte nette	234 201	291 784	563 309	567 362
Changement de date d'expiration de bons de souscription	151 880	-	151 880	-
Déficit à la fin	33 071 824	31 508 709	33 071 824	31 508 709

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé non-vérifié des flux de trésorerie

	Trimestre finissant février		Six-mois finissant	
	2009	2008	2009	2008
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :				
Perte nette	(234 201)	(291 784)	(563 309)	(567 362)
Ajustements:				
Amortissement des immobilisations	1 560	903	3 120	1 806
Rémunération à base d'actions	-	-	-	17 790
Perte de change non réalisée (gain de change non réalisé)	7 920	(4 480)	78 200	(32 840)
Variation des éléments hors-caisse du fonds de roulement:				
Sommes à recevoir	2 743	(45 053)	5 224	718 549
Frais payés d'avance	(31 042)	44 948	(26 776)	70 743
Comptes à payer	18 715	2 567	88 338	37 333
Frais courus	-	-	-	(4 880)
	(249 845)	(292 899)	(430 743)	241 139
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :				
Diminution des sommes à payer à des administrateurs et à des sociétés contrôlées par des administrateurs	-	-	-	(52 297)
Augmentation (diminution) des sommes à payer à des administrateurs	36 642	(41 227)	49 065	(67 681)
Émission d'actions ordinaires et d'unités	374 150	-	374 150	-
Frais d'émission d'actions ordinaires et d'unités	(8 582)	-	(9 532)	(750)
	402 210	(41 227)	413 683	(120 728)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ::				
Frais d'exploration et de développement reportés	(107 377)	(121 285)	(170 527)	(187 929)
Fonds détenus en fidéicommiss liés au projet Haib	-	175 000	-	175 000
Acquisitions d'immobilisations	-	(5 461)	-	(5 461)
	(107 377)	48 254	(170 527)	(19 390)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	60 528	(285 872)	(172 047)	102 021
Encaisse au début	67 823	1 362 670	300 398	974 777
Encaisse à la fin	128 351	1 076 798	128 351	1 076 798

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

1. Statuts, nature des activités et hypothèse de la continuité d'exploitation :

La société, constituée selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est engagée dans l'exploration et le développement de gîtes miniers marins et terrestre, principalement dans le domaine du diamant. La société détient des gîtes miniers au stade d'exploration et de développement en Namibie. La possibilité de recouvrer les montants inscrits au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes repose sur la découverte de réserves économiquement rentables, sur la capacité de la société à obtenir le financement nécessaire afin de réaliser l'exploration et la mise en valeur des gîtes miniers ainsi que leur mise en production, sur un climat politique stable, sur le renouvellement des permis des concessions minières sous-jacentes et/ou sur le produit de la cession de ces gîtes. Selon la direction, la valeur comptable nette des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, aux 30 novembre 2008 et 2007, représente la meilleure estimation de leur valeur recouvrable nette. Toutefois, cette valeur pourrait être réduite dans l'avenir.

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada sur la base de la continuité de l'exploitation. Cela sous-entend que des fonds seront disponibles dans le futur afin de financer l'exploration et le développement continu des activités, les dépenses en immobilisations, la réalisation des actifs et le paiement des passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible.

La société dispose actuellement de sources de financement minimales pour respecter les obligations qui peuvent être normalement engagées par des sociétés semblables et elle présente un déficit cumulé de 33 071 824 \$ (32 356 635 \$ au 31 août 2008). Ces éléments soulèvent des doutes significatifs quant à la possibilité de la société de poursuivre ses activités, car cela repose sur sa capacité d'obtenir et de conserver un niveau de financement approprié au moment opportun et de disposer de flux de trésorerie suffisants pour couvrir ses engagements et ses frais. Il n'est présentement pas possible de prévoir le dénouement de ces éléments. Les présents états financiers consolidés ne tiennent pas compte de tout ajustement aux valeurs et au classement des actifs et passifs qui pourrait être nécessaire si la société n'était pas en mesure de poursuivre ses activités.

La société devra périodiquement rechercher des fonds additionnels afin de poursuivre ses activités et, bien qu'elle y soit parvenue dans le passé, rien ne garantit qu'elle pourra y parvenir dans l'avenir.

Bien que la société ait pris des mesures conformes aux normes de l'industrie minière afin de vérifier les titres des gîtes miniers dans lesquels elle détient une participation, conformément aux normes de l'industrie pour les sociétés au stade d'exploration et de développement de ces titres, ces procédures ne garantissent pas les titres de la société. Les titres de propriété peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

2. Modification comptables

Modifications comptables récentes (Fiscal 2008)

Le 1er septembre 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la société a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de PCGR publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par la société. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la société.

Le 1er septembre 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la société a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 1530, « Résultat étendu », 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et 3251, « Capitaux propres », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers incluant des dérivés et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que la société réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé comme ajustement du solde du déficit à l'ouverture de l'exercice d'adoption ou comme ajustement du solde d'ouverture de l'exercice lors de l'adoption initiale, le cas échéant. La société a adopté rétroactivement ces nouveaux chapitres sans retraitement de l'exercice antérieur.

Le chapitre 1530 traite des normes d'information et de la présentation du résultat étendu. Le chapitre 3251 traite des normes de présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de l'exercice. En vertu des dispositions transitoires de ces chapitres, les états financiers des exercices antérieurs de la société ne sont pas retraités.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de la société, qui étaient antérieurement comptabilisés au coût:

- L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction.
- Les sommes à recevoir sont classées comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses.
- Les comptes à payer, frais courus et les dus aux administrateurs sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond au montant comptabilisé initialement.

Ces modifications n'ont eu aucun effet sur les états financiers au 31 août 2008.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

2. Modifications comptables (suite)

Modifications comptables récentes (Année fiscale 2009)

Au 31 août 2008, certaines nouvelles sources premières de PCGR ont été publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur. La société n'a adopté aucune de ces normes de façon anticipée. Au 1 septembre 2008, la Société a appliqué les nouvelles normes qui auront potentiellement une incidence sur les états financiers de la société se détaillent comme suit :

Informations à fournir concernant le capital

Le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », établit des normes relatives à l'information à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré afin de permettre aux utilisateurs de ces états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital.

Instruments financiers - informations à fournir et présentation

Le chapitre 3862, « Instruments financiers - information à fournir », décrit l'information à fournir par les entités relativement à l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et la performance financière de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et la façon dont l'entité gère ces risques. Le chapitre 3863, « Instruments financiers - présentation », établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Ces chapitres complètent les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers énoncé dans le chapitre 3855, « Instruments financiers - Évaluation et comptabilisation » et le chapitre 3865 « Couvertures ». Ils viennent remplacer les normes de présentation du chapitre 3861, « Instruments financiers - Information à fournir et présentation ».

Normes générales de présentation des états financiers

Le chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers » exige de la direction qu'elle évalue la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter.

Ces nouvelles normes comptables couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de la société.

Modifications comptables futures

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le conseil des normes comptables du Canada a confirmé la date de basculement des PCGR canadiens aux Normes internationales d'information financière (IRFS). Ainsi, les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes devront adopter les IFRS pour leurs états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1 janvier 2011. La société passera des PCGR canadiens aux IFRS durant le premier trimestre de l'exercice financier se terminant le 31 août 2012 au moment où elle établira l'information financière tant courante que comparative en se conformant aux IFRS. La compagnie s'attend à ce que cette transition ait une incidence sur les méthodes de comptabilisation, la présentation de l'information

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

2. Modifications comptables (suite)

financière et les systèmes d'information. La société évalue actuellement les incidences de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés.

D'autres nouvelles normes ont été publiées, mais elles ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la société.

3. Principales conventions comptables :

a) Base de présentation:

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

b) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des éléments d'actif et de passif, les montants liés aux produits et aux charges, la valeur de réalisation des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, l'évaluation des frais courus en regard des opérations marines pour les frais de mobilisation et les coûts du carburant tel que décrit dans la note 14, l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

c) Principes de consolidation :

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de sa filiale en propriété exclusive, Noragem (Pty) Ltd., une société namibienne.

d) Actifs et passifs financiers :

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées aux résultats. Les variations de la juste valeur comptabilisées aux résultats incluent les revenus d'intérêts, les gains ou pertes de change ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées aux postes Revenus nets de placements.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

3. Principales conventions comptables (suite):

Les prêts et créances, et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers.) Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés aux résultats au poste Revenus nets de placement.

e) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes suivantes :

	Périodes
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 et 5 ans

f) Gîtes miniers et frais d'exploration et de développement reportés :

Les coûts liés à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur de gîtes miniers sont capitalisés par gîte jusqu'au début de la production commerciale. Le cas échéant, les produits accessoires générés au cours de la période d'exploration et de développement seront comptabilisés en réduction des frais reportés. Si des réserves de minerai économiquement rentables sont mises en valeur, les coûts d'acquisition capitalisés ainsi que les frais d'exploration et de développement du gîte minier en question seront alors reclassés à titre de gisements miniers et seront amortis selon la méthode des unités de production.

S'il est établi que les frais capitalisés d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas recouvrables sur la durée de vie estimative du gîte minier ou si le projet est abandonné ou subit des délais trop importants, la valeur du gîte minier ainsi que les frais d'exploration et de développement seront réduits à leur valeur de réalisation nette connue.

Le recouvrement des montants comptabilisés au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes est tributaire de la découverte de réserves économiquement rentables, de la confirmation de la participation de la société dans les titres miniers sous-jacents, de la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels gîtes. Les montants inscrits au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés ne représentent pas nécessairement la valeur réelle ou future.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

3. Principales conventions comptables (suite):

g) Perte nette par action :

La perte nette par action est calculée en divisant la perte nette par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de chaque exercice. La méthode du rachat d'actions est utilisée afin de déterminer l'effet dilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription. La perte nette diluée par action est équivalente à la perte par action en raison de l'effet antidilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription décrits à la note 9.

h) Régime de rémunération à base d'actions :

La société comptabilise les options octroyées selon la méthode de la juste valeur établie à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes afin de constater le coût de la rémunération lors des émissions des options octroyées à des dirigeants, administrateurs, employés et consultants. En conséquence, la rémunération est imputée aux résultats dans les états financiers ou aux frais d'exploration et de développement reportés sur la période d'attribution avec un crédit correspondant au surplus d'apport. Toute contrepartie reçue au moment de l'exercice des options ou de l'achat des actions est portée au compte de capital-actions; le coût de rémunération correspondant est constaté à titre de surplus d'apport.

i) Conversion des devises :

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises de la société canadienne et des établissements étrangers intégrés sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur au cours de l'exercice, à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux historique. Les gains et les pertes sont inclus dans les résultats de l'exercice.

j) Environnement :

Les activités de la société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux en matière de protection de l'environnement. Il est très difficile de déterminer les impacts sur l'environnement en termes de résultat, d'incidence ou de calendrier. À la date des états financiers consolidés et selon les meilleures connaissances de la direction, la société exploite son entreprise en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Des coûts de restauration des lieux seront comptabilisés et pris en charge à leur juste valeur dans les états financiers seulement si la société est tenue juridiquement responsable et que les coûts peuvent être raisonnablement estimés. Un montant correspondant sera capitalisé aux actifs miniers et amorti sur sa durée de vie utile.

k) Frais d'émission d'actions et d'unités

Les frais d'émission d'actions et d'unités sont comptabilisés en réduction du capital-actions.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

4. Sommes à recevoir :

	28 fév. 2009	31 août 2008
	\$	\$
Taxes à la consommation à recevoir	36 571	26 071
Autres	9 518	25 242
	46 089	51 313

5. Immobilisations :

	28 février 2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	52 563	47 608	4 955
Matériel informatique	66 311	59 216	7 095
	118 874	106 824	12 050

	31 août 2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	52 563	46 301	6 262
Matériel informatique	66 311	57 403	8 908
	118 874	103 704	15 170

6. Gîtes miniers :

	Solde au 31 août 2008	Ajouts (ajustements)	Solde au 28 fév. 2009
	\$	\$	\$
Namibie – Namibian Gemstones (1)	1	-	1
Namibie – Bloc J Woduna (participation) (2)	896 206	-	896 206
Namibie – projet terrestre de métaux primaires Haib (3)	82 414	-	82 414
	978 621	-	978 621

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

6. Gîtes miniers (suite):

	Solde au 31 août 2007	Ajouts (ajustements)	Solde au 31 août 2008
	\$	\$	\$
Namibie – Namibian Gemstones (1)	1	-	1
Namibie – Bloc J Woduna (participation) (2)	896 206	-	896 206
Namibie – projet terrestre de métaux primaires Haib (3)	82 414	-	82 414
	978 621	-	978 621

- (1) Aux 28 février 2009 et 31 août 2008, la société détient une participation de 60 % dans les concessions diamantifères Namibian Gemstones.
- (2) La participation de la société dans la concession Bloc J Woduna est régie par une entente entre la société et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., une société namibienne. L'entente demeure en vigueur jusqu'à sa renégociation par les deux parties. L'entente stipule que la société est le gestionnaire et l'exploitant désigné des programmes d'exploration et de mise en valeur de la concession. Il est aussi stipulé qu'advenant l'exploitation commerciale du Bloc J Woduna, la société obtiendra le remboursement total de son investissement (coût d'acquisition et frais d'exploration et de développement) avec les intérêts avant que Woduna ne puisse recevoir sa part de 30 % du bénéfice net du projet.
- (3) En 2005, la société a annoncé qu'elle avait signé une entente modifiée avec Deep South Mining (PTY) Ltd. (« Deep South ») concernant l'option pour la société d'acquérir une participation indivise de 70 % dans le gîte de cuivre Haib en Namibie. Plus tard en 2005, la société a annoncé qu'elle avait signé une entente d'option et d'exploitation (« l'entente d'option ») avec Cooper Resources Corporation (« CRC ») selon laquelle CRC acquiert l'option de la société visant la gestion des programmes d'exploration et l'acquisition d'une participation indivise de 70 % dans le projet de cuivre Haib. Le 20 juin 2007, Deep South a informé la société qu'elle considérait que CRC s'était retirée de l'entente d'option parce que CRC n'avait pas versé de dépenses d'exploration dans le projet. Entre le 20 juin 2007 et le 2 juillet 2008, la société n'a pas d'autres engagements envers Deep South et conformément à l'entente d'option, elle a reçu tous les versements et investissements de CRC.

Le 2 juillet 2008, la Société a annoncé qu'elle et Deep South, ont signé une entente d'option et de co-entreprise avec Teck Cominco Namibia Ltd. ("Teck Cominco") selon laquelle Teck Cominco obtient l'option d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le projet de cuivre Haib en Namibie. Le projet comprend une licence exclusive de prospection ("Propriété") détenue par Deep South. Afri-Can met fin à l'entente d'option préalable avec Deep South en considération de certains paiements prévus par l'entente. Selon les termes de l'entente, Teck Cominco aura

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

6. Gîtes miniers (suite):

l'option d'acquérir un intérêt indirect de 70% dans la Propriété en encourant des dépenses d'exploration totalisant 2 millions US\$ et en encourant des paiements optionnels non-cumulatifs à Deep South totalisant 700 000 US\$ sur une période de 4 ans. Au moment où Teck Cominco aura acquit son intérêt de 70%, Deep South aura l'option de convertir son intérêt de 30% en une Royauté des Revenus Bruts (NSR) de 2% payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can.; ou de financer le développement de son intérêt de 30%. Dans l'éventualité où Deep South ne financerait pas sa part des dépenses de développement et voyait sa participation diluée à moins de 20%, l'intérêt restant de Deep South sera alors transféré dans une Royauté des Profits Nets (NPI) de 12%, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can. Dans l'éventualité où Teck Cominco déciderait de transformer la Propriété en une production commerciale, Teck Cominco versera un bonus de production de 1 million US\$, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can dans les 60 jours de la date de l'achèvement du projet minier.

7. Frais d'exploration et de développement reportés :

	Solde au 31 août 2008	Ajouts	Solde au 28 fév. 2009
	\$	\$	\$
Namibie – Bloc J Woduna	5 441 076	178 786	5 619 862
Namibie – Projet terrestre de métaux primaires Haib	257 863	-	257 863
	5 698 939	178 786	5 877 725

	Solde au 31 août 2007	Ajouts	Solde au 31 août 2008
	\$	\$	\$
Namibie – Bloc J Woduna	5 031 719	409 357	5 441 076
Namibie - Projet terrestre de métaux primaires Haib	108 288	149 575	257 863
	5 140 077	558 932	5 698 939

8. Sommes à payer à des administrateurs :

Les sommes à payer à des administrateurs ne portent pas intérêt et ne sont pas remboursables avant 12 mois de la date de la signature des présents états financiers.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

9. Capital-actions, options, bons de souscription et surplus d'apport :

Autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote, sans valeur nominale

Émission :

Au cours des exercices, la société a émis des actions ordinaires comme suit :

	28 février 2009		31 août 2008	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$
Solde au début	146 367 644	36 944 206	145 558 390	36 812 755
Payé en espèces	3 181 250	231 688	-	-
Payé en actions, à être émises	1 473 125	117 850	-	-
Rémunération aux intermédiaires pour émission d'actions	22,500	1 800	-	-
Émis pour paiement d'honoraires de consultants	300 000	40 000	-	-
Frais d'émission d'actions et d'unités	-	(9 692)	-	(3 800)
Émises en espèces lors de l'exercice d'options	-	-	809 254	88 110
Transférés au surplus d'apport de bons de souscription émis antérieurement	-	(108 700)	-	-
Transférées du surplus d'apport lors de l'exercice des options	-	-	-	47 141
Solde à la fin	151 344 519	37 325 852	146 367 644	36 944 206

Régime de rémunération à base d'actions :

La société offre un régime de rémunération à base d'actions (le « régime ») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent, de temps à autre, attribuer des options permettant à ses salariés, dirigeants, administrateurs, et consultants de la société d'acquérir des actions ordinaires selon des quantités et des prix d'exercice qu'ils ont déterminés et pour une durée maximale de dix ans. Le prix d'exercice est établi à la date d'attribution et les options peuvent être exercées dès qu'elles sont accordées. Le prix d'exercice correspond au cours de l'action à la date à laquelle l'option est accordée.

Le régime stipule que le nombre maximum d'actions ordinaires du capital-actions de la société pouvant être réservé aux fins d'émission dans le cadre du régime doit correspondre à 14 000 000 actions ordinaires (14 000 000 actions ordinaires au 31 août 2008) et le nombre maximal d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission à un seul détenteur dans le cadre des options d'achat d'actions ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution, et 2 % dans le cas de consultants et de personnes pratiquant des activités de relations publiques.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

9. Capital-actions, options, bons de souscription et surplus d'apport :

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2009 et le 31 août 2008, la société a attribué 150 000 options d'achat d'actions (2 885 000 au 31 août 2008) à des salariés et à des non-salariés. La juste valeur de ces options à la date de l'octroi a été établie à l'aide du modèle d'évaluation Black et Scholes selon la moyenne pondérée des hypothèses suivantes :

	28 février 2009	31 août 2008
Taux de rendement des dividendes	Nil %	Nil %
Volatilité prévue	75 %	75 %
Taux d'intérêt sans risque	1,12 %	3,17 %
Durée moyenne prévue des options	3,00 ans	2,85 ans
Juste valeur estimative de chaque option	0,03 \$	0,07 \$

La variation des options d'achat d'actions ordinaires de la société se détaille comme suit :

	28 février 2009		31 août 2008	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début	7 735 746	0,18	6 195 000	0,18
Attribuées	150 000	0,08	2 885 000	0,16
Expirées	(350 000)	0,14	(535 000)	0,17
Exercées	-	-	(809 254)	0,11
Solde à la fin	7 535 746	0,18	7 735 746	0,18

Options pouvant être exercées au 28 février 2009 :

Fourchette des prix d'exercice	Options pouvant être exercées		
	Nombre d'options en cours pendant l'exercice 2008	Durée moyenne prévue	Prix d'exercice moyen prévu
			\$
0,08 \$ à 0,12 \$	1 790 746	0,29 ans	0,12
0,15 \$ à 0,20 \$	2 995 000	1,89 ans	0,16
0,21 \$ à 0,25 \$	2 750 000	3,04 ans	0,25
	7 535 746	1,93 ans	0,18

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

9. Capital-actions, options, bons de souscription et surplus d'apport (suite) :

Bons de souscription :

La variation des bons de souscription se détaille comme suit :

	28 février 2009		31 août 2008	
	Nombre de bons de souscription	Prix moyen d'exercice	Nombre de bons de souscription	Prix moyen d'exercice
		\$		\$
Solde au début	14 884 808	0,19	14 976 808	0,19
Émis	1 601 875	-	-	-
Exercés	-	-	-	-
Expirés	(60 000)	0,18	(92 000)	0,18
Solde à la fin	16 426 683		14 884 808	0,19

Le 14 janvier 2009, la Bourse de Croissance TSX a approuvé la prolongation de la période d'exercice des 4 447 423 bons de souscription expirant le 1 février 2009, des 1 319 019 bons de souscription expirant le 12 juin 2009 et des 8 818 333 bons de souscription expirant le 24 août 2009, jusqu'au 25 février 2010. La Bourse a aussi autorisé que les prix d'exercice de 0,18 \$ et de 0,20 \$ de ces derniers soient changés pour 0,15 \$ l'action.

Bons de souscription pouvant être exercés au 28 février 2009 :

Nombre	Prix d'exercice	Échéance
	\$	
4 447 423	0,15	Février 2010
1 317 019	0,15	Février 2010
242 033	0,20	Août 2009
8 818 333	0,15	Février 2010
1 601 875	0,15	Février 2010
16 426 683		

Au cours de l'année terminée le 28 février 2009, la société a prolongé la date d'échéance de 14 582 775 bons de souscription. La juste valeur à la date de l'extension des bons a été estimée selon le modèle Black-Scholes ainsi que les hypothèses moyennes prévues suivantes :

Au cours de l'année terminée le 31 août 2008, la société a prolongé la date d'échéance de 5 764 442 bons de souscription. La juste valeur à la date de l'extension des bons a été estimée selon le modèle Black-Scholes ainsi que les hypothèses moyennes prévues suivantes :

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

9. Capital-actions, options, bons de souscription et surplus d'apport (suite) :

	28 février 2009	31 août 2008
Taux de rendement des dividendes	Nil %	Nil %
Volatilité prévue	75 %	74 %
Taux d'intérêt sans risque	1,11 %	3,20 %
Durée moyenne prévue des bons de souscription	1,0 ans	0,68 ans
Prix d'exercice moyen des bons de souscription	0,15 \$	0,18 \$

Les changements au surplus d'apport de la société se résument comme suit :

	28 fév. 2009	31 août 2008
	\$	\$
Solde au début	1 643 210	1 377 084
Plus : Charge de rémunération à base d'actions liées aux éléments suivants :		
Salaires, charges sociales et honoraires de gestion relatifs aux salariés	-	113 550
Relations publiques	-	17 868
Frais d'exploration et de développement reportés	4 809	62 323
Changement au niveau de la date d'échéance de bons de souscription	151 880	119 526
Juste valeur des bons de souscription du placeur de titres	161	-
Bons de souscription émis par l'entremise de l'émission du capital-actions	22 812	-
Bons de souscription émis par une émission antérieure de bons de souscription	108 700	-
Moins : Transfert au capital-actions lors de l'exercice d'options	-	(47 141)
Solde à la fin	1 931 572	1 643 210

10. État des flux de trésorerie :

Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :

	28 fév. 2009	31 août 2008
	\$	\$
Montants versés au cours de l'exercice relativement aux éléments suivants :		
Intérêts versés	30	3 634
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Rémunération à base d'actions compris dans les relations publiques	-	17 868
Frais d'exploration et de développement reportés compris dans les comptes à payer	16 718	53 268
Frais d'exploration et de développement reportés financés par l'émission d'options d'achat à des non-salariés	4 809	62 323
Juste valeur des bons de souscription du placement de titres	161	-

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

11 - Informations à fournir sur le capital :

Aussi longtemps que la Société sera au stade d'exploration et développement, la Société ne générera pas de liquidité par ses opérations. La capacité de la Société de satisfaire à ses obligations courantes et de poursuivre son développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction d'obtenir les fonds suffisants dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions.

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à préserver sa capacité de poursuivre son exploitation ainsi que ses programmes d'acquisition et d'exploration de propriétés minières. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou vendre des propriétés minières pour améliorer la flexibilité et la performance financière.

Le capital de la Société se compose de capitaux propres. Afin de gérer efficacement les besoins en capital, la Société a mis en place une planification rigoureuse et un processus budgétaire pour l'aider à déterminer les fonds requis et s'assurer que la Société a les liquidités suffisantes pour rencontrer les objectifs des opérations et de croissance. La Société n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

Au 28 février 2009, les capitaux propres sont de 6 076 900 \$ (6 230 781 \$ au 31 août 2008).

12. Instruments financiers :

La société considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. La société préconise une gestion active et rigoureuse des risques financiers auxquels elle est exposée. La gestion des risques financiers relève de la responsabilité de la direction de la société.

La société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les produits, charges, gains et pertes générés par des actifs ou des passifs financiers enregistrés en résultat net sont les suivants:

	28 février 2009	29 février 2008
	(non-vérifié)	(non-vérifié)
	\$	\$
Perte de change (gain)	80 751	(30 693)
Revenus nets d'investissement	(868)	(16 001)

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

Risque financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que sa politique de risques financiers sont détaillés ci-après:

Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie d'un instrument financier manque à l'une ou l'autre de ses obligations et amène de ce fait la société à subir une perte financière; les principaux risques étant liés aux débiteurs de la société. Celle-ci peut également être exposée au risque de crédit en raison de son encaisse, risque qu'elle gère en ne traitant qu'avec des institutions financière de renom. Au 28 février 2009, les liquidités en fonds Canadien et US de la Société se trouvaient dans un compte à intérêts auprès de la Banque HSCB du Canada. Les liquidité en fonds namibiens se trouvaient dans un compte à intérêts auprès de la First National Bank of Namibia.

Le risque lié aux débiteurs est très minime puisque ceux-ci proviennent principalement des taxes à recevoir du gouvernement ainsi que des dépôts auprès de fournisseurs. Concernant ces derniers, la société gère son risque en s'assurant d'appliquer les dépôts lorsque les services sont rendus.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants. La Société établie des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations. L'obtention de nouveaux fonds permet à la Société de poursuivre ses activités et malgré le fait qu'elle ait réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

En date du 28 février 2009, le passif à court terme de 614 778 \$ était composé de comptes fournisseurs de 110 778 \$, comptes qui sont généralement dus durant l'année et d'un frais courus de 504 000 \$ (US 400 000 \$) représentant une somme qui pourrait être du durant l'année.

Le risque relié à la somme à payer aux administrateurs est minime, la Société ayant convenue avec les administrateurs que les sommes ne serait demandé ni exigé avant 12 mois de la date signature des états financiers.

En date du 28 février 2009, les liquidités et les sommes à recevoir que possède la Société ne sont pas suffisant pour financier les activités courante de la Société durant les 12 prochains mois. La Société va devoir se financer à même des fonds recueillis suite à des levés de fonds propres, la direction est confiante qu'elle va être capable de lever les fonds requis pour financer les activités courantes de la Société pour les 12 prochains mois. Les États Financiers ne reflètent pas le ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires si la Société était dans l'impossibilité de sécuriser les injections de fonds permettant la continuation de ces activités. Les investisseurs sont avisés qui si de tel changement était requis, ces ajustements pourraient être matériels.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

Risque de taux d'intérêt

La Société n'a présentement aucun emprunt, les autres actifs et passifs financiers de la Société ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt. La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de Change

La société est exposée au risque de change en raison des comptes fournisseurs et charges à payer libellés en devises. En date du 28 février 2009, une variation à la hausse ou à la baisse des devises étrangères comparativement au dollar canadien aurait un impact significatif sur la perte nette de la société.

La société ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée.

Les devises et montants recevables en devises se détaillent comme suit :

	28 février 2009		31 août 2008	
	(non-vérifié)		(vérifié)	
	Devises	CDA	Devises	CDA
		\$		\$
Dollars namubiens	113 730	14 194	436 101	59 452
Livres britanniques	332	633	-	-
Dollars américains	78	95	4 488	4 777

Les comptes à payer et frais courus en devises se détaillent comme suit :

	28 février 2009		31 août 2008	
	(non-vérifié)		(vérifié)	
	Devises	CDA	Devises	CDA
		\$		\$
Dollars namubiens	6 431	803	4 899	668
Dollars américains	413 267	520 716	407 233	436 554

Étude de sensibilité de la variation du taux de change

Tous les autres variables restant égal, en date du 28 février 2009, une variation du taux de changes USD/CAD aurait l'impact suivant sur la perte nette de la Société :

Table #1: Étude de sensibilité pour le frais courus de US 400 000 \$

Fx Rate:	0.90	1.00	1.10	1.25	1.35
Frais Courus US 400 000 \$	\$ 360,000	\$ 400,000	\$ 440,000	\$ 500,000	\$ 540,000
Impact sur les pertes nettes	- \$ 40,000	\$ 0	+ \$ 40,000	+ \$ 100,000	+ \$ 140,000

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

Tous les autres variables restant égal, en date du 28 février 2009, une variation du taux de 10% du taux de changes NAD/CAD aurait un l'impact de 1 400 \$ sur les pertes nette de la Société.

Juste valeur des instruments financier

La juste valeur et la valeur comptable des instruments financiers se détaillent comme suit :

	28 février 2009		31 août 2008	
	Valeur comptable	(non-vérifié) Juste valeur	Valeur comptable	(vérifié) Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Encaisse	128 351	128 351	300 398	300 398
Dus et débiteurs				
Débiteurs	46 089	46 089	51 313	51 313
Montants dus à des administrateurs	418 050	418 050	368 985	368 985
Passifs financiers				
Comptes à payer	100 778	110 778	58 991	58 991
Frais courus	504 000	504 000	425 800	425 800

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers:

Débiteurs, comptes à payer et frais courus

- La juste valeur des débiteurs et des comptes à payer est comparable à leur valeur comptable en raison des courtes échéances;

Sommes à payer à des administrateurs

- La juste valeur des sommes à payer à des administrateurs n'a pas été déterminée étant donné que des contraintes de temps et d'argent ne permettent pas de le faire avec suffisamment de fiabilité, notamment parce que les sommes à payer ne sont pas négociées sur un marché public.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

13. Bénéfice net par action :

Le tableau suivant présente le calcul de la perte nette (bénéfice net) de base et dilué par action:

	28 février 2009			31 août 2008		
	Perte	Moyenne pondérée des actions	Perte nette par action	Perte	Moyenne pondérée des actions	Perte nette par action
	\$		\$	\$		\$
Perte nette	563 309	148 519 826	0,00	1 295 762	145 923 218	0,01

Au 28 février 2009, des options permettant d'acheter 7 735 746 actions ordinaires étaient en circulation pendant le trimestre terminé le 28 février 2009 et des bons de souscription permettant d'acheter 16 426 683 actions ordinaires étaient en circulation pendant le trimestre terminé le 28 février 2009, mais n'ont pas été pris en compte dans le calcul du bénéfice dilué par action, étant donné que le prix d'exercice des options et des bons de souscription était supérieur au cours moyen des actions ordinaires.

14. Opérations entre apparentés :

La société a effectué les opérations suivantes avec des administrateurs ou des sociétés dont les administrateurs, les dirigeants et les actionnaires sont également administrateurs et dirigeants de la société :

	2009	2008
	\$	\$
Honoraires de gestion d'un dirigeant	65 000	64 980
Honoraires professionnels d'administrateurs	82 957	63 600
Frais administratifs recouverts auprès d'une société gérée par un dirigeant de la société	(10 201)	(17 392)

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités de la société et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant convenu entre les parties concernées.

15. Engagements :

En vertu de l'entente conclue avec Ototinana Regional Marine Mineral Exploration (Pty) Ltd. (« ORMME »), la société s'est engagée à investir au moins 5 % de ses frais d'exploration dans des programmes d'emploi et de formation de différents secteurs de l'économie relatifs à ses entreprises minières. De plus, lorsque la production commerciale débutera, la société s'est engagée à verser une subvention spéciale de bon gré de 1 % sur les ventes brutes générées par l'exploitation de ses gîtes miniers diamantifères marins namubiens.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

Activités marines :

À la suite d'une ratification le 23 février 2006 par ses actionnaires, la société et International Mining and Dredging Holding Ltd. (« IMD ») sont liées par une entente dans le cadre de laquelle la société affrétera un navire d'IMD afin d'effectuer un programme d'arpentage et d'échantillonnage (le « programme ») dans la concession Bloc J Woduna.

Le coût prévu du programme complet d'arpentage et d'échantillonnage est évalué à environ 2,5 M\$ US. La société paiera les frais de consommation de carburant à la fin de chaque mois d'utilisation du navire. Lorsque le programme sera terminé, le solde restant, après le paiement des frais relatifs aux installations de chantier et au carburant, devrait se situer à près de 1,8 M\$ US.

Dès que le programme d'échantillonnage sera terminé, IMD aura le choix de demander un versement en espèces, estimé à 1,8 M\$ US, ou de sélectionner l'une des options suivantes :

Option 1

IMD aura l'option de convertir le solde restant, majoré d'une valeur de 40 % dudit solde, en actions de la société à un prix équivalant au cours des actions de la société le même jour qu'elle aura fait son choix d'option de rémunération. IMD aura également le droit de nommer un administrateur au

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

15. Engagements (suite):

conseil d'administration de la société. Le montant à verser en actions en vertu de l'option 1 est évalué à environ 2,5 M\$ US.

Option 2

IMD aura l'option de convertir le solde restant, majoré d'une valeur de 40 % dudit solde, en un investissement dans une nouvelle société namibienne (Newco) qui doit être constituée et qui détiendra une participation de 70 % dans le Bloc J Woduna, participation actuellement détenue par la société. IMD détiendra 51 % de Newco et la société, 49 %.

En vertu de l'option 2, la participation dans le Bloc J Woduna serait répartie comme suit : IMD, 35,7 %; la société, 34,3 % et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 %. Selon les modalités de l'option 2, les participations de la société dans les autres concessions en Namibie ne seraient pas modifiées et demeureraient les mêmes.

Option 3

IMD aura l'option de convertir le solde restant, majoré d'une valeur de 40 % dudit solde, en une participation directe de 51 % dans le Bloc J Woduna. Si IMD choisit l'option 3, la société pourra choisir de payer le solde restant à IMD en espèces, à l'exclusion de la valeur ajoutée de 40 % décrite aux options 1 et 2 précédentes. La société sera tenue d'effectuer le versement dans les 30 jours suivant la signification de l'avis relativement à l'option choisie par IMD, mais pas avant 30 jours suivant la finalisation du travail de prospection.

Si la société exerce son option de verser le solde restant en espèces, les participations dans le Bloc J Woduna demeureront les mêmes, soit la société, 70 % et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 %. Si la société n'exerce pas son option de verser le solde restant en espèces, la participation dans le Bloc J Woduna se détaillera comme suit : IMD, 51 %, Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 % et la société, 19 %. Les participations de la société dans les autres concessions en Namibie ne seraient pas modifiées et demeureraient les mêmes.

L'entente avec IMD comprend une clause d'annulation qui stipule que la société peut annuler l'entente en tout temps avant l'installation du chantier en contrepartie de frais d'annulation de 250 000 \$ US et en tout temps après l'installation du chantier en contrepartie de 250 000 \$ US en plus des frais d'utilisation journaliers du navire en fonction du nombre de jours pendant lesquels le navire aura été mobilisé pour le programme d'échantillonnage.

L'entente existante entre la société et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd. demeurera en vigueur, sauf si elle est renégociée par les partis en cause. L'entente stipule que la société est l'exploitant et le gestionnaire des programmes d'exploration et de mise en valeur de la concession Bloc J Woduna. Elle stipule également que si le Bloc J Woduna devient un bail minier commercial, la société et, le cas échéant, IMD devront obtenir le remboursement de leur investissement complet plus intérêts avant que Woduna ne puisse recevoir sa part de 30 % du bénéfice net. En date du 31 août 2008, l'investissement en matière d'exploration et de mise en valeur de la société dans le Bloc J Woduna s'élevait à 5,4 M\$.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2009 et le 29 février 2008

15. Engagements (suite) :

Relations avec les investisseurs

La société a retenu les services du cabinet Relations Publiques PaRadox afin d'accroître sa visibilité au sein de la communauté financière au Canada. Le cabinet PaRadox reçoit des honoraires mensuels de 5 000 \$ et a reçu 500 000 options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 0,16 \$ par action, pouvant être exercées en tout temps avant le 20 mars 2010. Au cours de l'exercice 2008, la société a renouvelé l'entente pour une durée de douze mois. L'entente peut être annulée par l'une ou l'autre des parties sur réception d'un avis de 30 jours, et chaque partie peut annuler l'entente en donnant un avis de 30 jours.

Baux

La société loue des locaux commerciaux en vertu de contrats de location-exploitation à long terme. Les versements minimums pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2009	9 092
2010	18 479
2011	6 209
	<hr/> 33 780 <hr/>

16. Événement subséquent

Le 16 mars 2009, Afri-Can annonce qu'elle a clôturé un placement privé totalisant 200 000 \$. Le placement a été effectué sans l'entremise d'un courtier. Le placement est constitué de 2 500 000 unités au prix de 0,08 \$ l'unité. Chaque unité est constituée d'une (1) action ordinaire et d'un demi (1/2) bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permettra à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,15 \$. Les actions ordinaires émises en vertu du placement sont assujetties à une période de non négociabilité de quatre (4) mois suivant la date de clôture des placements.